

## LES CONSEILS

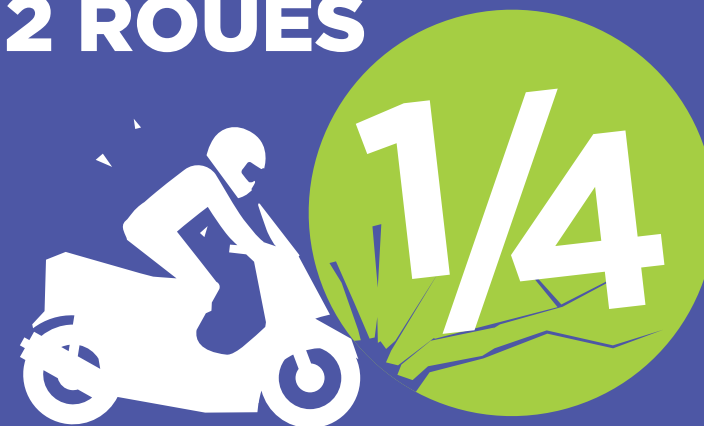
- ADAPTEZ VOTRE ALLURE.
- ALLUMEZ VOS FEUX DE JOUR COMME DE NUIT.
- ASSUREZ-VOUS D'ÊTRE VU PAR LES AUTOMOBILISTES.
- OPTEZ POUR UN CASQUE INTÉGRAL.
- PRÉFÉREZ LES ÉQUIPEMENTS DE COULEURS VIVES OU RÉFLÉCHISSANTS.



Document libre de droits mis gracieusement à la disposition des entreprises par l'assureur MMA, Mai 2017.

## DEUX ROUES MOTORISÉS

### CONDUCTEURS DE 2 ROUES



### DES TUÉS SUR LA ROUTE

- Les deux-roues motorisés constituent moins de 2 % du trafic, mais près d'1/4 des tués et de la moitié des blessés graves.
- A 90km/h, il faut environ 85 mètres à une moto pour s'arrêter contre 78 mètres pour une voiture .
- La surface d'adhérence des pneus d'un deux-roues est 10 fois moins importante que celle d'une voiture.
- 7 conducteurs sur 10 ont chuté au moins une fois.

**E**n milieu urbain, pour se rendre au travail ou dans le cadre des déplacements de mission, le deux-roues motorisé permet de gagner du temps en se faufilant dans une circulation dense. Cet avantage n'est pas sans danger : les conducteurs de deux-roues motorisés sont particulièrement exposés aux risques routiers puisque la surface d'adhérence de leurs pneus est très inférieure à celle d'une voiture.

L'équipement du conducteur est le seul élément qui permet de réduire les risques de blessures. Aussi, sachant que 7 motards sur 10 ont chuté au moins une fois, il est essentiel de ne pas le négliger et d'être vigilant à chaque instant.

## L'ÉQUIPEMENT

OBLIGATOIRE  
RECOMMANDÉ



## LES OBLIGATIONS

Pour pouvoir rouler en toute sécurité, les usagers de deux-roues motorisés doivent respecter 5 obligations :

- porter un casque homologué
- porter des gants certifiés
- disposer d'un gilet de haute visibilité
- avoir un véhicule équipé de feux de route, de croisement, de position arrière et de feux stop
- rouler avec les feux de croisement allumés

## LES SANCTIONS

	AMENDE €	PERMIS
ABSENCE DE CASQUE	135	3 points
ABSENCE DE GANTS HOMOLOGUÉS	68	1 point